



Changement de coef est ce obligatoire

Par **biscotte**, le **15/01/2013** à **15:21**

Bonjour,

Sur ma convention le changement de coef est au bout de 6 ans(si 290 par exemple 6 ans plus tard on doit passer au 300)

Mais je suis employée deux jours par semaine mon patron actuel n'a pas changé en 2009 alors que le précédent l'avait toujours fait malgré un travail temps partiel

Suis je en droit de réclamer le changement de coef et la régularisation depuis 2009,je lui dis de vérifier mon coef il y a déjà qqes mois mais il ne m'en a pas reparlé !?

Je précise que je travaille depuis 20ans dans le m[^]me officine

Merci de me renseigner car je trouve ce silence inadmissible